

interluttants ^{5 bis}

Ré - ouverture des négociations, ne laissons pas le 13 novembre devenir le 26 juin ! 2 faux valent - ils 1 vrai ?



PARTAGE

26 Juin 2003 : Signature du protocole d'accord qui élimine des milliers d'entre nous.

26 juin, je t'ai maudit. Maintenant, je crois que je te remercie.

Parce que la situation était grave, nous avons compris très vite, comme l'a écrit

J.Rebotier que : "Jouer du violon sur le Titanic c'est très beau mais aussi très con".

Parce que le MEDEF et la CFDT ont signé un texte destructeur, inique et illégal, nous nous sommes réunis, avons travaillé, débattu, confronté nos idées, partagé l'intelligence.

Oui c'est bien de partage qu'il est question.

Parce que le ministère de la culture n'a pas voulu sauver notre régime spécifique d'assurance chômage et n'en a pas rappelé la nécessité vitale pour sa propre politique, nous avons fait grève, élaboré des actions et des stratégies de résistance, partagé nos énergies.

Oui c'est encore de partage dont il est question.

Parce que ce gouvernement s'engage dans un processus qui se veut irréversible de dégradation de tous les secteurs et droits sociaux, nous avons étudié l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), écouté les voix des professeurs, des chômeurs, des infirmières, des médecins urgentistes, des archéologues, des architectes, des chercheurs, des plasticiens, nous avons partagé nos expériences.

Oui c'est encore et toujours de partage qu'il est question.
26 juin, je ne te maudis plus parce que je crois que ce partage nous a sauvé. Nous sommes conscients que ce que l'on a à dire est très difficile à entendre. Nous réclamons le temps et les moyens de trouver les mots, les images, les couleurs, les idées qui produisent de l'intensité et du désir. Nous réclamons le temps et les moyens d'être ridicule, de rater, de faillir, de s'embourber, d'échouer, d'hésiter, de s'étaler lamentablement, de se vautrer puisamment.

Nous sommes les apôtres de l'incalculable.

N'entendez pas par là que nous ne savons pas compter, que nous sommes de joyeux innocents incapables de comprendre quoi que ce soit à toute forme de rationalité.

Nous avons tout d'abord fait un état des lieux en analysant très précisément l'accord. Ce travail a été reconnu par tous. Aucun des politiques et spécialistes rencontrés n'ont réussi à nous opposer des arguments.

Nous leur avons toujours prouvé que nous étions plus compétents qu'eux. Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir été humiliés par JJ Aillagon sur le thème "C'est un bon accord, vous l'avez mal lu".

La rapidité avec laquelle nous nous sommes saisis du dossier est facile à comprendre. Pour eux ces chiffres sont des statistiques, pour nous ce sont des vies. Nous avons travaillé à des propositions très concrètes, et présentons un nouveau modèle d'indemnisation. Il répond à tous les critères demandés : plus juste, plus équitable, favorisant la déclaration.

Un modèle fondé sur la mutualisation, encore et toujours le partage. Des réunions passionnantes sur le financement de la culture, de l'UNEDIC, de l'emploi discontinu deviennent des rendez-vous réguliers. On comprend mieux pourquoi l'intermittence fait si peur aux politiques. Ce temps précieux de partage est source d'intelligence, donc de danger.

Aujourd'hui le gouvernement, le MEDEF et la CFDT nous privent de l'annulation inéluctable par le Conseil d'Etat de l'agrément du 7 Août 2003. En effet, de nouvelles négociations sont ouvertes pour re-signer officiellement les textes que nous dénonçons depuis 4 mois.

Non seulement ces hors la loi régularisent ainsi leurs malversations, mais ils continuent à nous mépriser et à rester sourds à nos propositions.

Une humiliation de plus.

Faisons tout pour nous faire entendre. Nos actions ne connaîtront pas de pause et seront à la hauteur de notre colère. Et si tous les blessés, les meurtris, les sans grades, venaient crier avec nous ?

Partage, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France.

**ECHANGISME
LE SCANDALE DE
L'UNEDIC ...
HISTOIRE SECRÈTE D'UN
VRAI-FAUX PROTOCOLE**

LIRE EN PAGE 2

ACHARNEMENT

Merci, Ô vous, organisations patronales, syndicales foireuses, étatiques démissionnaires, de nous donner tant d'importance en vous acharnant à ce point sur le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Sommes-nous tellement dangeureux que vous désiriez éradiquer de façon si véhémence de la surface France les artistes et techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel ?

Après nous être battus avec acharnement (le mot est décidément d'actualité) pour que soient rediscutées, renégociées les annexes 8 et 10, depuis la signature d'un protocole inique le 26 juin 2003, vous décidez avec un mépris inqualifiable de représenter un texte juridiquement discutable auprès du conseil supérieur de l'emploi. Après avoir pratiqué le faux en écriture privée, ignoré les contestations de l'immense majorité des professionnels, négocié en catimini, passé des accords politiques verbaux, vous nous faites l'affront, et ce dans le seul but de déjouer la procédure juridique, de vouloir en 3 semaines : négocier, signer, consulter le CSE et agréer un accord qui restera dramatique pour une énorme partie des intermittents.

Vous avez triché et pour seule réponse vous tentez de nous asséner un dernier coup de masse sur la tête. Mais la tête nous l'avons dure, et forts de « l'attention » dévastatrice que vous nous témoignez, nous nous érigeons, Ô prétentieux que nous sommes, comme un rempart à cet acharnement antisocialement-démocratique dont vous faites preuve.

La commission action de la coordination des intermittents et précaires d'île de France.





La coordination des intermittents et précaires d'Ile de France emménage au bord d'un canal 500m² de locaux pour porter un coup fatal au sinistère de la culture et leurs protocoles ...

RENDEZVOUS!

22 novembre au cinéma à 20h30
« Le Barbizon » 141, rue de Tolbiac.
Projection de film Virus 31, suivie d'un débat : résistances et

COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES D'ÎLE DE FRANCE
14 /16, QUAI DE LA CHARENTE
75019 PARIS
M^o CORENTIN CARIOU
TÉL : 0140345974
CIP-IDF.OUVATON.ORG

<< Certainement avons nous du mal à imaginer, cette capacité à se dérober, mentir, contourner la loi, et organiser le mépris jusqu'à l'humiliation assommante. Pourtant, c'est bien là tout le travail d'un gouvernement livré à ses pleins pouvoirs, ses fantasmes. Arrogance et violence

d'Etat, rencontrent un jour ou l'autre sur leur chemin, l'audace et la ténacité qui les font plier.>>

-43 JOURS
AVANT APPLICATION

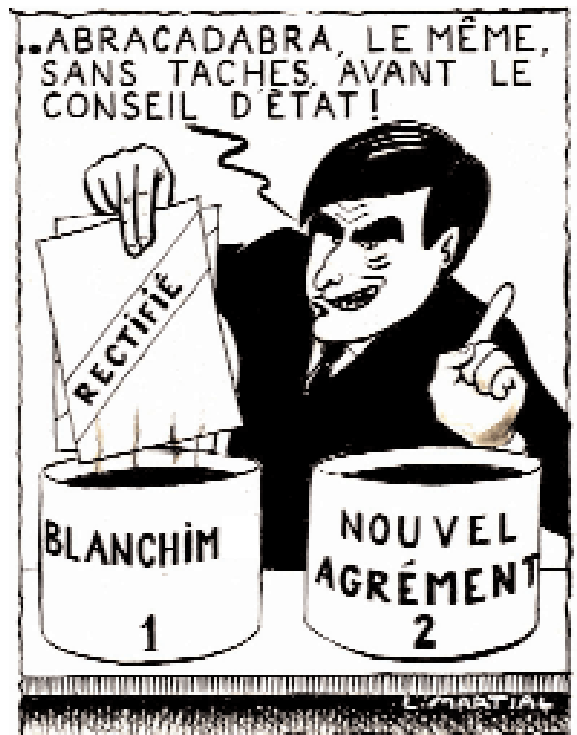
LA LETTRE

Dans la lettre datée du 5 novembre 2003 adressée à Bernard Valette, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, Henri-José Legrand (avocat CFDT) écrit :

<< Dans l'affaire référencée ci-dessus que vous avez mise en délibéré en vue de rendre votre ordonnance demain, 6 novembre 2003, j'ai l'honneur de vous informer que les parties litigieuses ont décidé de rouvrir la négociation de ce dernier. .../...

Une première réunion, à laquelle toutes les organisations syndicales sont d'ores et déjà convoquées, aura lieu au siège de l'UNEDIC le jeudi 13 novembre 2003. .../...

Dans ces conditions, mes clients se demandent si le contentieux actuel a encore un objet. >>



Affaire juridique, résumé et perspectives

Le jeudi 30 octobre, les avocats de la CGT, FO contre MEDEF, CFDT étaient réunis au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris suite à une plainte déposée par la CGT.

Motif de la plainte : le texte concernant le régime d'Assurance chômage des intermittents du spectacle (Annexes 8 et 10) agréé le 6 août par F.Fillon n'est pas le même que le texte déposé le 9 juillet. En effet, ce texte a été modifié par les seuls signataires sans repasser par la table des négociations (autrement dit dans le dos de la CGT et de FO), au plus grand mépris de la loi. De plus, ce texte modifié illégalement après le 17 juillet est antidaté du 8 juillet. Les avocats de la CGT et FO ont donc demandé au TGI de suspendre l'application de l'accord, et les avocats des parties adverses n'ont pas contesté le fond du dossier. Celui de la CFDT a par exemple dit : << Oui, le texte est différent. Oui, il a été signé après, mais ce n'est pas au TGI d'en juger.

C'est au Conseil d'Etat. >> L'argument était subtil : << On reconnaît le faux, on sait que le Conseil d'Etat a l'intention de juger rapidement (mi-décembre), ne lui coupons pas l'herbe sous le pied. >> Le président, Bernard Valette, s'est alors donné une semaine pour déclarer le TGI compétent ou pas.

Rendez-vous est donc pris le jeudi 6 novembre.

La lettre

Le 5 novembre, le président du TGI reçoit une lettre de l'avocat de la CFDT (voir encadré ci-contre) qui lui suggère qu'il ne sert à rien de juger l'affaire, puisque tous les partenaires sociaux se réuniront le 13 novembre pour << rouvrir la négociation >> afin de tout re-signer. Comme nous le répétons depuis le début, il n'y a pas de négociations, il y a accord entre le MEDEF et la CFDT. Des négociations devraient au moins tenir compte des voix de l'écrasante majorité de ceux qui s'opposent au texte du 26 juin. Il n'en est rien.

Mobilisons-nous

Nous repartons à partir du 13 novembre sur un calendrier de 15 jours pour déposer nos oppositions au Conseil Supérieur de l'Emploi, suivi d'un éventuel agrément avant le 15 décembre qui remplacerait celui du 6 août. Plusieurs remarques s'imposent :

-On nous prive d'une victoire au Conseil d'Etat mais nous nous retrouvons dans la situation du 26 juin.

-Les signataires, pris la main dans le sac, se réunissent pour régulariser leurs méfaits : méprisant le Conseil d'Etat, le dialogue social ainsi que les règles élémentaires de la démocratie.

-La CFDT ment envers tous ses interlocuteurs. Elle admet depuis 3 mois que le texte pose des problèmes et qu'elle fera tout pour l'améliorer (notamment le calcul du SJR), mais n'en profite pas pour proposer ses modifications.

-Mr Allaigon et ses services (DMDTS) ont admis que le texte devait être « retravaillé et amélioré ». C'est le moment où jamais de la faire avec toutes les personnes concernées. Le prétexte : << On ne peut rien faire, le texte a été agréé >> ne tient plus. Nous leur demandons de respecter leur parole, et tout faire pour que Mr Fillon n'agrée par un « accord » dénoncé par tous, y compris ceux qui l'ont élaboré.

La mobilisation depuis 4 mois, les innombrables oppositions à ce texte, les très nombreuses réflexions, propositions résultant d'un travail de longue haleine (dont notre nouveau modèle d'indemnisation), les milliers de pétitions et de soutiens, cela n'aurait servi à rien ?

Nous n'imaginons pas ne pas être écoutés. Dans le cas contraire, nous en tirerons toutes les conséquences. Nos actions ne connaîtrons pas de pause. Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.